

La Lettre

n°56

du président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne

ÉDITO

Pierre Camani



© Thierry-Daniel Vidal

La loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) vient d'être votée par le Parlement. Elle répond à la volonté du Président de la

République de refonder notre organisation territoriale afin de la rendre plus lisible et plus efficace.

Comme toute réforme qui bouscule les habitudes, celle-ci a suscité des interrogations légitimes et soulevé quelques craintes qui, désormais, n'ont plus de raisons d'être. Le texte de la loi consolide la vision d'équilibre que j'ai toujours défendue. Les Départements sont confortés dans leur rôle de proximité, notamment en ce qui concerne les solidarités humaines et territoriales, la gestion de la voirie et des collèges. Des compétences continueront d'être partagées, en particulier avec la Région, dans les domaines du tourisme, du sport et de la culture.

Ainsi, les Départements conserveront toute leur place dans l'architecture institutionnelle et leur pleine utilité dans l'espace rural. La clarification des compétences, tant attendue et enfin réalisée, invitera chacune des collectivités à rechercher la meilleure qualité de service à offrir à nos concitoyens.

Par ailleurs, le redressement de nos comptes publics engagé par le gouvernement nécessite une participation de tous à l'effort collectif qui se traduit pour les collectivités par une baisse des dotations d'Etat. Certes, il n'est jamais

simple de faire avec moins, mais cela doit nous encourager à faire mieux. À l'échelle du pays comme en Lot-et-Garonne, les orientations prises conjuguant rigueur de gestion et investissements productifs sont les bonnes. Leur impact doit s'apprécier sur la durée.

La session de l'Assemblée départementale de la fin juin fut l'occasion d'adopter le compte administratif du Département. Celui-ci met en exergue le maintien des grands équilibres financiers. Plusieurs indicateurs témoignent d'une situation globale saine, obtenue sans augmentation de la fiscalité sur les ménages : l'évolution des dépenses de fonctionnement est contenue, l'augmentation de notre épargne brute se poursuit, notre capacité de désendettement s'améliore de fait.

Cependant, les années qui viennent s'annoncent difficiles, particulièrement pour les départements ruraux qui doivent assumer une hausse conséquente et régulière de leurs dépenses obligatoires avec des moyens plus faibles. Nos équilibres budgétaires risquent ainsi à terme d'être fragilisés.

Pour conjurer cette perspective, nous devons remettre à plat l'ensemble de nos politiques, les évaluer et les redéfinir, à la fois dans le nouveau cadre de la loi NOTRe et dans l'optique d'une restauration de nos capacités d'autofinancement et donc de nos capacités à investir.

Cet exercice mérite l'implication des forces vives de notre territoire. J'y associerai donc tous les partenaires du Département pour ensemble bâtir le Lot-et-Garonne de demain.

2

LE POINT SUR...

- RN 21 : des chantiers pour les entreprises locales dès 2016
- LGV Tours - Bordeaux : les garanties ne sont pas là, le Département gèle sa participation

3

ZOOM SUR...

- Collèges : travaux d'été pour préparer la rentrée
- Ad'ap : un agenda et des moyens pour l'accessibilité

EN BREF

- Le 48^e RT à l'honneur
- Le Lot-et-Garonne bien représenté à l'ADF

4

EN IMAGES...

- Moustique-tigre : 2 auxiliaires de prévention sur le terrain
- Tourisme : le nouveau Président du CDT à la rencontre des acteurs du tourisme

EN BREF

- Un 11^e cluster labellisé !

Directeur de la publication : Matthieu Stievet

Graphisme : D'clics

Impression : IGS - Agen

Photos : Xavier Chambelland (CD47)

ISSN : 1961-0025

LOT-ET-GARONNE
Le Département

■ LE POINT SUR...

INFRASTRUCTURES

RN 21 : des chantiers pour les entreprises locales dès 2016

Fin juin s'est tenu un comité de pilotage État - Collectivités concernant la RN 21 à la Préfecture d'Agen auquel participait Pierre Camani, président du Conseil départemental, et Patrick Cassany, 1^{er} vice-président en charge des Infrastructures et de l'Aménagement du Territoire et président de la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois. Au cours de cette réunion ont été confirmés les engagements de Pierre Camani, qui a toujours fait preuve d'une détermination sans faille pour que les travaux de modernisation de la RN 21 soient réalisés dans les meilleurs délais. La RN 21 constitue en effet un axe structurant pour le développement du département et représente un chantier majeur pour soutenir l'économie et l'emploi local.

Deux grands chantiers pour les entreprises à moyen terme

- > D'un montant de 10 M€, un premier chantier concernant l'accès Sud de Villeneuve-sur-Lot, sera réalisé dès le début d'année 2016 (section entre les giratoires de Lalande et des Trois mulets).
- > D'un montant de 36 M€, les travaux de mise en 2 x 2 voies entre La Croix-Blanche et Monbalen débiteront en suivant, fin 2016.

Pierre Camani a accueilli ces nouvelles avec satisfaction. D'une part, **ces chantiers bénéficieront aux entreprises locales de BTP**, qui traversent actuellement une période difficile et qui appellent de leurs vœux une relance de la commande publique. En effet, concernant le chantier de l'accès Sud de Villeneuve-sur-Lot, les entreprises sont appelées à déposer leur offre dès octobre 2015. D'autre part, après le tronçon réalisé en 2010 entre Pujols et Saint-Antoine-de-Ficalba, **les travaux de la 2^e tranche entre La Croix-Blanche et Monbalen débiteront enfin dans quelques mois**. Avec l'aménagement de cette nouvelle portion, la modernisation de la RN 21 entre Agen et Villeneuve sera réalisée aux 2/3.



RN 21 // Travaux réalisés en 2010 entre Pujols et Saint-Antoine-de-Ficalba.

S'agissant du dernier tiers, à savoir la portion Saint-Antoine-de-Ficalba - Foulayronnes, le Président Camani a rappelé la nécessité de mener le plus rapidement possible les études pour lesquelles des crédits sont inscrits au Contrat de plan État - Région (CPER) 2015-2020, de manière à obtenir de l'État le financement des travaux dans le cadre du futur CPER (2020-2025).

Le dossier Camélat également évoqué

Il a ainsi été rappelé que 6 M€ de crédits d'études pour la réalisation du pont et du barreau de Camélat sont inscrits au CPER 2015-2020 (répartition à part égale entre État, Conseil départemental et Agglomération d'Agen). Là aussi, cette décision préfigure le financement par l'État des travaux de cette infrastructure au prochain CPER (2020 - 2025).

Le financement du créneau La Croix-Blanche - Monbalen

Le coût de ce programme est de 36 M€, répartis comme suit :

- État : 21,6 M€ soit 60 %
- Conseil départemental : 9,38 M€ soit 26,04 %
- Agglomération d'Agen : 4,1 M€ soit 11,4 %
- Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois : 0,92 M€ soit 2,56 %

LGV Tours - Bordeaux : les garanties ne sont pas là, le Département gèle sa participation !

Début juillet, le Conseil départemental a adopté un rapport relatif au gel du versement du solde de sa contribution au financement de la LGV Tours - Bordeaux.

Dès 2007, le Conseil départemental s'est engagé à financer la réalisation de la LGV Tours - Bordeaux pour un montant global de 33,4 M€. Le Département de Lot-et-Garonne a honoré son engagement jusqu'en 2012, alors que d'autres collectivités n'ont pas concrétisé le leur.

En 2013, le Département de Lot-et-Garonne a cessé de verser sa contribution, période à laquelle il a été confronté à de nouvelles contraintes financières : baisse considérable de ses recettes et explosion de ses dépenses obligatoires (celles notamment liées aux prestations dites de solidarité nationale). Depuis, le Département n'a plus versé sa contribution, se refusant, pour financer cette infrastructure, à réduire les investissements dédiés aux routes, aux collèges, aux établissements pour personnes âgées...

Depuis, la situation a évolué dans un sens qui conforte et justifie cette décision de 2013.

D'abord, les conditions de la desserte des gares de la nouvelle ligne sont encore incertaines.

Ensuite, la répartition des financements entre les collectivités - sollicitées pour un montant global de 1,5 milliards d'euros - n'est pas équilibrée : sur les 58 collectivités territoriales concernées par la LGV Tours - Bordeaux, seules 34 ont accepté de signer une convention et donc de financer le projet.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil départemental a décidé de confirmer le gel de sa contribution financière. À l'appui de cette délibération, Pierre Camani demande à l'État que le plan de financement soit réexaminé avec SNCF Réseau, en prenant en considération l'état des finances et des ressources des collectivités.

■ ZOOM SUR...

COLLÈGES

Travaux d'été pour préparer la rentrée

Le Département profite de l'absence des élèves durant les grandes vacances pour procéder à la rénovation et la maintenance des collèges publics. Mise en conformité, extension de bâtiments, rénovation des salles de classe et des locaux de restauration, rafraîchissement des façades et des peintures... Pour l'année 2014, un budget d'1,8 M€ est consacré à ces travaux d'entretien. Sur les 28 collèges publics dont le Département est propriétaire, une majorité d'établissements feront l'objet de travaux conséquents.



Jean Moulin - Marmande	600 000 € pour la restructuration du collège
Damira Asperti - Penne-d'Agenais	363 000 € pour la restructuration et l'extension du bâtiment Technologie
Théophile de Viau - Le Passage	119 000 € pour l'aménagement des espaces et salles de classe pour les enfants atteints de la maladie de la Lune
Paul Froment - Sainte-Livrade	109 000 € pour la rénovation des salles de classe
Jacques Delmas de Grammont - Port-Sainte-Marie	100 400 € pour la réfection du CDI et l'agrandissement de la salle d'arts plastiques
Jean Sigala - Duras	91 000 € pour la modernisation des réseaux informatiques, la rénovation de la salle Physique-Chimie et la réfection des bureaux administratifs, du CDI, de la salle de musique et de la salle des professeurs
La Plaine - Lavardac	72 000 € pour la rénovation de salles de classe
Jean Rostand - Casteljaloux	49 000 € pour la modernisation des réseaux informatiques et des travaux dans le service restauration
Jean Monnet - Fumel	46 000 € pour le déplacement du CDI
Armand Fallières - Mézin	43 000 € pour la rénovation de salles de classe
Didier Lamoulié - Miramont	34 000 € pour la mise en conformité de la demi-pension

Saluons aussi le rôle essentiel des quelque 250 Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement dits ATTEE, agents du Département, qui, fin août, redoubleront d'efforts pour préparer les locaux et contribueront à une rentrée réussie pour les élèves et les équipes éducatives.

AD'AP

Un agenda et des moyens pour l'accessibilité

Lors de sa dernière session, l'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité l'engagement de la collectivité pour programmer la mise en accessibilité de tous les Établissements recevant du public (ERP). Cette décision acte l'élaboration d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) avant la fin du mois de septembre 2015.

Le Département s'est déjà fortement mobilisé ces dernières années pour la mise aux normes de son patrimoine bâti, notamment dans les collèges. Si beaucoup a déjà été fait, il reste encore de nombreux travaux à entreprendre.

D'ici 2025, tous les ERP du Département seront mis en accessibilité. Le montant des travaux est estimé à 12 M€. 53 bâtiments départementaux sont concernés dont 8 Centres médico-sociaux, 24 collèges publics, la Bibliothèque, les Archives départementales, l'Hôtel du Département, les bâtiments agenais Scaliger, principalement dédiés aux infrastructures routières et au logement, les bâtiments Jean-Bru qui accueillent notamment les directions de la Culture et de l'Éducation.

Les élus départementaux ont appelé l'attention du préfet pour engager la concertation la plus large possible avec les collectivités, notamment les communes de petite taille, afin de trouver des solutions pragmatiques et financièrement acceptables dans la mise en œuvre de cette réglementation.



Le 48^e RT à l'honneur

De janvier à mai 2015, un détachement du 48^e Régiment de Transmissions d'Agénais a servi au Mali, au Tchad et au Niger dans le cadre de l'opération Barkhane. Cette opération a été menée dans la bande sahélo-saharienne par l'armée française afin de lutter contre les groupes armés djihadistes.



Sous le commandement du colonel Stéphane Allouche, la mission des 105 militaires du 48^e RT a été de fournir les systèmes d'information et de communication ainsi que les moyens d'appui au commandement nécessaires à la coordination et au bon déroulement des opérations sur le terrain. Afin de rendre hommage à ces soldats, une réception en leur honneur a été donnée à l'Hôtel du Département début juillet, en présence notamment de Christian Dézalos, vice-président du Conseil départemental, du préfet Denis Conus et de la députée Lucette Lousteau.

Le Lot-et-Garonne bien représenté à l'ADF !

- Michel Masset, conseiller départemental délégué à l'avenir des territoires ruraux, siègera en tant que titulaire à la Conférence nationale des Services d'incendie et de secours (CNSIS). Cette dernière est consultée sur les projets de loi ou d'actes réglementaires relatifs aux missions, à l'organisation, au fonctionnement ou au financement des services d'incendie et de secours.
- Bernard Barral, conseiller départemental du canton Pays de Serres, siègera en tant que suppléant à la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC).
- Marie-France Salles, conseillère départementale du canton Pays de Serres, représentera les Départements au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT), au titre de suppléante.

Ces désignations démontrent que les initiatives menées par le Département de Lot-et-Garonne sont reconnues au niveau national.

Un 11^e cluster labellisé !

En lançant en 2011 son premier appel à projets "Cluster 47", le Département a participé à la mise en réseau des entreprises lot-et-garonnaises, qu'elles soient complémentaires ou concurrentielles, afin qu'elles deviennent encore plus performantes et compétitives dans le contexte économique difficile que nous connaissons. Cette politique volontariste porte ses fruits puisqu'un 11^e cluster vient d'être labellisé par le Conseil départemental.

Créé à l'initiative de Valorizon, le syndicat départemental de traitements des déchets, ce groupement est une association d'entreprises et d'organismes publics (20 membres au total). Il travaillera sur des projets communs de valorisation des matériaux recyclables dans une logique d'économie circulaire.

■ EN IMAGES...

MOUSTIQUE-TIGRE

2 auxiliaires de prévention sur le terrain

À compter du 1^{er} août, Nicolas Demay et Gauthier Guillem sillonneront les communes exposées à la présence du moustique tigre notamment dans l'Agenais, l'Albret et le Marmandais.

Ces « auxiliaires » en service civique recrutés par le Département et formés aux techniques de prévention sont une arme supplémentaire pour lutter contre cette espèce dont la présence à proximité des lieux de vie peut être diminuée de 80 % par des gestes simples. Nicolas et Gauthier aideront les agents municipaux et la population à adopter les bons réflexes !

Mail :

auxiliairedeprevention@lotetgaronne.fr

Plus d'infos sur www.albopictus47.org



TOURISME

Le nouveau Président du Comité départemental à la rencontre des acteurs du tourisme

Durant tout l'été, Jacques Bilirrit, vice-président du Département et désormais président du Comité départemental du tourisme de Lot-et-Garonne, ira à la rencontre des professionnels du secteur pour échanger avec eux sur les enjeux, les atouts du territoire et les perspectives de développement. Ainsi, au cours de cette tournée estivale, il se rendra dans les territoires suivants : Fumelois, Haut-Agenais / Périgord, Confluent, Lot et Tolzac, Landes de Gascogne, Albret, Pays Cœur de Bastides, Villeneuvois, Pays de Serres et enfin Agenais.



GRUPE DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE

Avec l'adoption de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), la grande réforme territoriale engagée par le chef de l'État entre désormais dans sa phase opérationnelle. Après la création des Métropoles, la constitution des nouvelles Régions capables de peser à l'échelle de l'Europe, ce troisième volet qui clarifie les compétences des collectivités offrira demain un nouveau visage à la décentralisation : plus simple, plus juste, plus efficace.

Alors que les Régions et Métropoles deviennent les fers de lance du développement économique, les Départements se voient confortés dans leurs missions de cohésion sociale et territoriale. Au plus près des citoyens et des territoires, ils garderont toute leur place dans l'organisation des services publics.

Dans un cadre budgétaire réajusté au périmètre de ses compétences ainsi qu'à l'effort national de réduction des déficits publics pour lequel les collectivités sont mises à contribution, le Conseil départemental restera pleinement mobilisé pour relever les défis qui attendent le Lot-et-Garonne.

Aux côtés des associations, des collectivités, des entreprises et de l'ensemble des Lot-et-Garonnais, c'est l'engagement que prennent les élus de la Majorité départementale.

Majorité départementale, Hôtel du Département,
47922 Agen cedex 9 - 05 53 69 42 72
majorite.departementale@lotetgaronne.fr

GRUPE L'AVENIR ENSEMBLE

La raréfaction croissante de l'argent public commande une responsabilité accrue de nos gouvernants dans l'utilisation des deniers publics. Cette idée, aussi logique soit-elle, n'est pourtant pas de mise au Département de Lot-et-Garonne. La gauche, au pouvoir depuis 2008, multiplie les embauches de fonctionnaires de catégorie A et refuse encore de réévaluer ses interventions pour dégager des économies (ce qu'elle avait pourtant promis pendant la dernière campagne électorale...).

Las des beaux discours, les élus du groupe d'opposition ont demandé au Président la création d'une commission spéciale pour revoir l'ensemble des régimes d'aide de la collectivité. C'est une condition essentielle pour donner plus de transparence à l'action du Département et surtout déterminer des sources d'économies.

lavenirensemble.net - 05 53 98 52 00

GRUPE LA DYNAMIQUE CITOYENNE

Notre intervention sur le SUA, en pleine Commission permanente, a suscité débat. C'était le but. Le Conseil départemental a décidé de maintenir sa subvention à 385 000 euros, malgré la montée en Top 14. Le président Pierre Camani s'en est expliqué. Nous regrettons, ici, la politique tarifaire développée par le club, le fait surtout que ses dirigeants n'aient pas compris la nécessité de surfer sur le magnifique élan populaire de la dernière finale de Pro D2 (12 000 supporters lot-et-garonnais), au moyen d'abonnements vraiment attractifs. Armandie doit redevenir populaire.

La dynamique citoyenne : Nathalie Bricard et Christian Delbrel
c.delbrel.dpt47@gmail.com - 06 45 74 46 14